

Edito



© Mairie Damelevières

Madame, Monsieur,

En ce début de mois de novembre, et à l'approche des fêtes de fin d'année notre ville traverse une période de défis mais aussi de nombreuses opportunités. Le marasme sociétal, lié à la situation politique nationale se fait ressentir, et les difficultés du quotidien pèsent sur chacun d'entre nous. Face à cela, notre municipalité choisit l'action, la cohérence et la solidarité comme boussoles.

Notre dynamique collective pour faire de notre ville une « ville active et sportive » a de nouveau été reconnue au niveau national. En effet ce label nous a de nouveau été décerné. Il traduit notre ambition d'offrir à chacun des conditions propices à une vie plus saine, plus solidaire et plus engagée. Les associations et les clubs sportifs sont pleinement associés à cette réussite. L'investissement et l'engagement de leurs bénévoles permet de proposer dans une multitude de disciplines sportives, des pratiques accessibles à tous les âges et à tous les niveaux. Au nom de tous je tiens à leur renouveler nos félicitations et nos remerciements.

Côté travaux nous finalisons, en cette fin d'année civile, le dossier d'aménagement de la route de Blainville afin que les travaux puissent débuter au printemps prochain. Ils permettront d'améliorer la mobilité, la sécurité et l'esthétique urbaine. Ces interventions seront planifiées avec le moins d'impact possible sur vos activités quotidiennes. Une rencontre avec les riverains et l'entreprise délégataire des travaux sera proposée pour présenter la mise en place du chantier et les mesures permettant d'atténuer les désagréments temporaires.

Je vous remercie pour votre engagement et votre confiance.

Très sincèrement

Christophe SONREL
Maire de DAMELEVIERES
Vice-Président de la CC3M



© Mairie Damelevières



www.damelevieres.fr

✉ mairie@damelevieres.fr



[damelevieres ville](#)



[Illiwap](#)

En conseil municipal

⇒ Conseil Municipal du 29 Septembre 2025



Subventions aux associations pour 2025

Le Maire a confirmé le renouvellement de toutes les subventions aux associations locales pour l'année à venir.

Parmi celles-ci, la convention d'objectifs avec l'association Omnisport ACBD sera renouvelée, conformément à la réglementation en vigueur pour les structures percevant plus de **23 000 €** de subventions annuelles. ([liste des subventions sur www.damelevieres.fr](http://www.damelevieres.fr))

Révision des tarifs 2026 du chalet municipal de Bussang

Les tarifs applicables au chalet de Bussang à compter de 2026 sont mis à jour, voici les principaux ajustements :

- **Pension complète** : 49 € (adulte) / 36,50 € (enfant de moins de 12 ans)
- **Demi-pension** : 41 € (adulte) / 28,50 € (enfant)
- **Repas seul** : 15,50 € (adulte) / 11,50 € (enfant)
- **Gratuité** pour les enfants de moins de 2 ans. Le loyer de l'appartement adjacent sera révisé annuellement selon l'indice INSEE du 3^e trimestre, tandis que les charges resteront fixées à **14 €**.

Sécurisation du carrefour des rues de la Gare et Pierre Semard

Dans le cadre des travaux de rénovation du **Pont de la Gare** prévus par le Conseil départemental en mars 2026, la commune engagera des aménagements complémentaires pour améliorer la sécurité des usagers. Ce projet, budgétisé à **32 296,15 €**, vise deux objectifs principaux :

1. **Fluidifier et sécuriser la circulation** en instaurant une **alternance de passage** sur le pont, accompagnée de feux tricolores et d'une signalisation adaptée.
2. **Faciliter les déplacements doux** en élargissant les trottoirs et en aménageant des accès sécurisés pour les piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite.

Les travaux, intégrés au marché public en cours pour la voie douce de la route de Blainville, bénéficieront d'un cofinancement de l'État (DETR), du Conseil départemental et de l'autofinancement communal. Ils répondent à un enjeu important : **réduire les risques liés à l'étroitesse actuelle des ponts**, source de difficultés pour les croisements de véhicules et les déplacements piétons.

Les décisions présentées ont été adoptées à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

Recrutement d'agents pour le recensement de 2026

La commune prépare activement le recensement général de la population, une opération obligatoire organisée tous les cinq ans sous l'égide de l'INSEE. Cette enquête, déterminante pour ajuster les financements publics comme la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), nécessitera le recrutement de six agents recenseurs vacataires. Leur mission est prévue du 16 janvier au 15 février 2026.

(Retrouvez toutes les informations détaillées sur www.damelevieres.fr)

© Mairie Damelevières

Ouvert à tous !

Les séances du conseil municipal sont publiques. Prochaines réunions

**LUNDI 24 NOVEMBRE
ET LUNDI 15 DECEMBRE 2025**

Recensement de la population 2026



Cette année, la commune de Damelevières réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 15 janvier 2026.

Comment cela se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. A partir du 15 janvier, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

☞ Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !

Se recenser est une obligation

La loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques rend obligatoire la réponse aux questionnaires.

Le recensement de la population est l'affaire de tous. C'est à partir des réponses de chaque personne enquêtée que sont produites les statistiques utiles à tous et plus particulièrement pour aider aux décisions publiques. C'est précisément parce que les résultats du recensement sont indispensables que la réponse aux questions est obligatoire. Répondre constitue un geste civique.

Pourquoi êtes-vous recensés ?



Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir la **population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et **sur les logements**, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune.

Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le **nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
3. Identifier les **besoins** notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Recensement de la population 2026

Vos réponses aujourd'hui
construisent la vie locale
de demain.

Le recensement démarre le 15 janvier.
Si vous êtes recensé cette année,
vous serez prévenu par votre mairie.

les-donnees-recueillies-lors-du-recensement-sont-strictelement-confidentielles.

Fête de la Laïcité à Damelevières

Damelevières a rendu hommage à la loi de 1905 : une journée pour célébrer l'héritage de la Laïcité

La commune a marqué, ce vendredi 10 octobre, le 120^e anniversaire de la loi de 1905, texte déterminant pour la laïcité en France. À travers une cérémonie solennelle, une exposition historique et une conférence animée par l'historien et sénateur Pierre Ouzoulias, cette journée a permis de rappeler l'importance des valeurs républicaines et de les transmettre aux générations futures.

Une cérémonie symbolique en présence d'élus et d'élèurs

Dès 14 heures, les participants se sont réunis sur la zone de loisirs pour assister à la plantation d'un *ginkgo biloba*, surnommé pour l'occasion « *l'arbre de la laïcité* ». Choisie pour sa longévité exceptionnelle – pouvant atteindre trois millénaires –, cette essence arborescente symbolise la pérennité des principes portés par la loi de 1905.

Les élèves des écoles primaires et une classe de collégiens ont activement pris part à cet hommage. Après avoir déclamé des poèmes et des chants sur le thème « *Pour que la laïcité ne devienne pas une vieille idée* », ils ont rejoint les personnalités présentes pour planter ensemble cet arbre, geste fort de transmission et d'engagement.

Parmi les invités figuraient **Anne André**, secrétaire générale de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, et **Nadia Bidinger**, directrice générale de l'Association des maires du département. Leur présence soulignait l'attachement des institutions locales à ces valeurs fondatrices.

Une conférence du Vice-Président du Sénat pour éclairer l'histoire et les enjeux actuels

Le point d'orgue de la journée a été la conférence de **Pierre Ouzoulias**, sénateur des Hauts-de-Seine et vice-président du Sénat, mais aussi historien spécialiste des questions religieuses. Visiblement ému par la participation des jeunes générations, il a rappelé que « *la laïcité n'est pas une négation des croyances, mais un cadre commun qui permet leur coexistence et leur dialogue* ». Son intervention a porté sur les origines de la loi, son évolution et les défis qu'elle rencontre aujourd'hui. Un échange avec le public, mené dans une ambiance cordiale, a prolongé cette réflexion collective.

En parallèle, la salle des fêtes accueillait une exposition retraçant la genèse et les répercussions de la loi de 1905 dans le quotidien des citoyens. Les visiteurs ont pu découvrir comment ce texte, promulgué le 9 décembre 1905, a façonné le vivre-ensemble en garantissant : la **liberté de conscience**, le **libre exercice des cultes**, la **neutralité de l'État** à l'égard de toutes les religions



© Mairie Damelevières



© Mairie Damelevières



© Mairie Damelevières

La loi de 1905 : un socle toujours actuel

Adoptée il y a cent vingt ans, la loi du 9 décembre 1905 reste un pilier de notre République. Elle affirme que « *la République assure la liberté de conscience* » et « *ne reconnaît, ne salaries ni ne subventionne aucun culte* », tout en protégeant la diversité des convictions.

À travers cette journée, Damelevières a rappelé que la laïcité n'est pas un simple principe juridique, mais un héritage vivant, porté par chacun – et surtout par les plus jeunes, qui en sont les gardiens pour demain.



© Mairie Damelevières

Interview de Gilles Laridant – Conseiller délégué sur le 120ème anniversaire de la laïcité en France

Nous avons célébré les 120 ans de la laïcité le 10 octobre à Damelevières. Pour commencer, pourriez-vous nous expliquer en quoi la laïcité est essentielle dans notre société aujourd’hui ?

La laïcité est un principe fondamental qui assure la séparation des églises et de l’État. Elle puise ses racines dans la philosophie des Lumières et le mouvement social. En garantissant la liberté de conscience et le libre exercice des cultes, elle favorise également le respect de la loi de la République. Dans un contexte actuel marqué par des tensions et des divisions, la laïcité permet de garantir une coexistence harmonieuse entre les différentes croyances et les convictions personnelles.

Vous avez mentionné la plantation d'un Ginkgo Biloba comme symbole de cette célébration. Pourquoi avoir choisi cet arbre en particulier ?

Le Ginkgo Biloba est un symbole puissant de longévité et de résistance. C'est l'arbre qui a survécu à la bombe d'Hiroshima, et sa feuille bi-lobée représente la séparation des églises et de l'État, ainsi que des convictions privées et de l'intérêt général. Planter cet arbre est un geste de transmission pour les jeunes générations, un rappel de l'importance de ces principes.

Lors de la Conférence, Monsieur Ouzoulias a évoqué les racines, le tronc, et les branches de cet arbre comme métaphore des idéaux républicains. Pouvez-vous développer cette idée ?

Les racines représentent les idéaux de la République : Liberté, Égalité, Fraternité. Ces valeurs doivent éclairer notre chemin, surtout dans des moments de doutes. Le tronc symbolise nos institutions et services publics, comme l'école, qui joue un rôle crucial dans la transmission du savoir et l'éveil de l'esprit critique. Quant aux branches et feuilles, elles symbolisent la diversité du peuple. Une Nation forte est celle qui valorise cette diversité et ne se contente pas de coexister.

Vous avez aussi évoqué Samuel Paty et le défi que représente la laïcité. Quel message souhaitez-vous transmettre à ce sujet ?

Samuel Paty a tragiquement perdu la vie en défendant les valeurs de la laïcité. Son engagement pour une éducation laïque reste un exemple à suivre. Cela nous rappelle que l'école doit être un lieu où chaque élève se sent libre de penser et de questionner, et où les idées se confrontent dans le respect. Nous devons honorer sa mémoire et continuer à défendre cette vision d'un enseignement laïque.

Cette année, nous célébrons également les 80 ans de la Sécurité Sociale. Pourquoi est-ce important d'évoquer cette double commémoration ?

Ces deux anniversaires sont intrinsèquement liés. Comme l'a dit Jean Jaurès : "La République doit être laïque et sociale". Une République qui se préoccupe des bien-être de ses citoyens tout en respectant leurs convictions. Ces principes doivent vivre ensemble. Il est de notre responsabilité collective de rester vigilants et de veiller à ce que la laïcité et la solidarité sociale continuent de se renforcer l'une l'autre.

Pour conclure, quel message souhaitez-vous laisser à notre audience aujourd’hui ?

Je voudrais rappeler à chacun d'entre nous l'importance d'être des acteurs de la laïcité et de la solidarité. Que ce soit par des gestes symboliques comme planter un arbre, ou par notre engagement au quotidien dans nos communautés, nous avons tous un rôle à jouer pour défendre et faire vivre ces valeurs républicaines essentielles.

SEMAINE DE LA LAÏCITÉ
autour du 9 décembre 2025

DAMELEVIERES DECEMBRE 2025

Date	Événement	Détails
4 et 5 Décembre	STAGE DE FORMATION "VRL" SALLE MANDELA - SUR INSCRIPTIONS	Animé par l'UFAL54 et Citoyens et Territoires
du 3 au 13 Décembre	EXPO QUIZZ "ÉGALITÉ, PARLONS-EN" présentée dans les établissements scolaires	
du 3 au 13 Décembre	EXPO "LA LAÏCITÉ EN QUESTION" Exposée Salle Mandela	
10 décembre	SOIREE CINE - DÉBAT SALLE MANDELA - 20H	"Amal, un esprit libre" de Jawad Rhalib - 2024 ou "Dieu peut bien se défendre tout seul"

Logo de la Ville de Damelevières et de l'UFAL 54.

Vie pratique



Pour voter, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales.

Pour vous inscrire, rendez-vous en mairie muni de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile.



Recensement Citoyen Obligatoire

En vue de procéder au recensement citoyen, les jeunes nés entre Octobre et décembre 2009 sont invités à se rendre en Mairie avec le livret de famille et leur carte d'identité.

Plan Hivernal 2025 – 2026



Le Plan Hivernal est enclenché depuis le 1er novembre.

Les personnes de plus de 65 ans ou en situation de handicap, peuvent s'inscrire sur le registre en mairie ou au 03.83.75.70.77.



Rappel des consignes de sécurité en cas de neige :

- Enlever la neige ou la glace se trouvant devant son immeuble.
- Interdiction de déposer les déneigements des espaces privés sur les espaces publics.
- Ne pas stationner en dehors des places prévues
- Ne pas laisser de véhicule plus de 24 heures en un même point de la voie publique.

Concours des Etoiles de Noël



Préparez vos décos de Noël !
Cette année toutes les décos sont prises en compte, électrique ou non.

Passage du Jury

Vendredi 19 Décembre à partir de 17h00.

Séniors : distribution des bons de fin d'année



La distribution des bons de fin d'année destinés aux séniors de 70 ans et +, aura lieu le mardi 9/12 de 14h à 17h à la salle des fêtes.

Si vous ne pouvez être présent ce jour, vous pourrez retirer vos bons à la résidence autonomie André Claudel, sur présentation d'une pièce d'identité, à partir du mercredi 10/12.



Chasse

Avant d'aller vous promener en forêt pensez à vérifier le calendrier des jours de chasse sur notre site www.damelevieres.fr Cela vous permettra de profiter de votre promenade en toute tranquillité.

Expression des conseillers minoritaires

Aucun texte ne nous a été transmis

ENVIRONNEMENT

Vivre en harmonie avec la faune locale : ce que vous devez savoir. La commune s'engage pour un équilibre entre bien-être animal et vie collective. Découvrez les actions en cours et les règles à respecter pour préserver notre cadre de vie.

- Une campagne de stérilisation des chats libres pour un avenir plus serein

La prolifération des chats libres peut poser des défis sanitaires et écologiques. Pour y répondre, la commune organise une **campagne de captures et stérilisations** du **1^{er} au 10 décembre 2025** uniquement dans les secteurs de la **rue du Moulnot** et de la **rue Basse de Culy**.

Seuls les chats **non identifiés comme domestiques** (sans collier ou puce) sont concernés.

Après stérilisation, ils sont marqués (oreille coupée en biais) et relâchés sur leur territoire, sous surveillance de bénévoles.

Que faire pour protéger votre chat ? Pour éviter toute confusion, équipez-le d'un **collier visible** (même temporaire) ou gardez-le en intérieur pendant la campagne.

La prolifération du chat



- Rappel des règles pour l'implantation des poulaillers et des clapiers

L'implantation d'un poulailler

Les règles d'implantation des poulaillers et des clapiers sont prévues à l'article 153-4 du règlement sanitaire départemental. Les élevages de volailles et de lapins ne peuvent être implantés à une distance inférieure à 25 mètres pour les élevages renfermant plus de 50 animaux de plus de 30 jours, et à 50 mètres pour les élevages renfermant plus de 500 animaux de plus de 30 jours, des immeubles habités ou habituellement occupés par des tiers, des zones de loisirs ou de tout établissement recevant du public, à l'exception des installations de camping à la ferme.

Chant du coq

Adopté le 20 janvier 2021 la loi « Maurice » vise à protéger les campagnes de leur patrimoine sensoriel, incluant les sons et les odeurs traditionnellement associés à la vie rurale comme le chant du coq, le meuglement des vaches, les odeurs de fumier, etc.

La déclaration en vue de la prévention et de la lutte contre l'influenza aviaire

Tout détenteur d'oiseaux est tenu d'en faire la déclaration auprès du maire du lieu de détention des oiseaux, sauf lorsque les oiseaux sont détenus en permanence à l'intérieur de locaux à usage de domicile ou de bureau (articles 1 et 2 de l'arrêté du 24 février 2006, NOR : AGRG0600376A).

Ce recensement s'opère :

- soit auprès de la mairie en retournant le formulaire Cerfa 15472*02 complété, daté et signé ;
- soit en ligne directement, en renseignant le formulaire dématérialisé.

- **Propriétaires d'oiseaux, de volailles, mesures de préventions importantes** - Niveau élevé de l'Influenza aviaire hautement pathogène. Le Ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire fait évoluer le niveau de risque, de « modéré » à « élevé », à compter du 22 octobre 2025 (Cf. arrêté du 17 octobre 2025). Le passage en risque « élevé » généralise sur l'ensemble du territoire les mesures de prévention suivantes :
 - Clastration ou protection par des filets des oiseaux détenus dans des établissements de moins de 50 volailles ou des **oiseaux captifs (basses-cours)**.
 - Mise à l'abri et protection de l'alimentation et de l'abreuvement des oiseaux dans les établissements détenant plus de 50 volailles.
 - Interdiction des rassemblements d'oiseaux.
 - Mise en place de mesures de biosécurité renforcée lors du transport de palmipèdes.
 - Conditions particulières d'utilisation d'appelants.
 - Conditions avant le mouvement de gibier à plumes.
 - Interdiction de compétition de pigeons voyageurs.
- Plus d'information sur les liens suivants : <https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-mesures-mettre-en-place-par-les-petits-detenteurs-doiseaux> et <https://agriculture.gouv.fr/tout-ce-quil-faut-savoir-sur-linfluenza-aviaire>



DAMELEVIERES

Soirée

Beaujolais



Assiette de charcuterie
Salade
Fromage
Dessert



1 verre Offert

Jeudi 20 novembre

Salle des Fêtes de Damelevières

à partir de 19 h

Animée par



Réservation au 06 93 35 37 69 Par SMS

Organisé par le Comité des Fêtes

DAMELEVIERES - GALAXY Zone de Loisirs

Bourse
aux
Jouets

MARCHÉ
de la
SAINT-NICOLAS

Vendredi 28 Novembre

* 16 h à 18 h

Samedi 29 Novembre

* 14 h à 18 h 30

Dimanche 30 Novembre

* 14 h à 18 h 30

Marché Fermier à partir de 16 h vendredi 28

Saint-Nicolas
sera présent

Dimanche de 15h30 à 16h30

Entrée
gratuite



Artisanat varié
et
commerçants locaux

Comité des Fêtes Damelevières

VILLE DE
DAMELEVIERES

IPNS



Dimanche 23 Novembre

Dimanche 14 Décembre

Salle des fêtes à 14h

Réservation par SMS 06 25 32 71 68



Saint-Nicolas
défilera en calèche

Dimanche 7 décembre

dans les rues de Blainville -
Damelevières.

Viens le rencontrer !

Horaires sur www.damelevieres.fr



Vendredi 14 Novembre - 20 h 00
Espace Nelson Mandela (mairie)
Damelevières

Dans "Le Vivant qui se défend", Vincent Verzat propose un récit personnel et sensible, où se mêlent militantisme et naturalisme. Le film retrace sa quête d'équilibre entre combat et contemplation, entre luttes et émerveillement, pour tracer un chemin vers une vie digne, en lien avec le vivant.

Projection suivie d'un débat et du verre de l'amitié.

Durée du film 1h30 - entrée libre

Soirée organisée par "NaturaPassion"

